

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 octobre 2022

Membres :		
- afférents au Conseil :	15	Le vingt-sept octobre deux Mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	14	
- présents :	13	
- votants :	13	
Convocation en date du :		Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
18 octobre 2022		Absents excusés : GAY Arlette
Affichée le :		Secrétaire de séance élu : FOUGERE Gilbert
18 octobre 2022		

N° 2022D706	SIEL : CONVENTION DE SERVITUDE POUR OUVRAGE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
--------------------	---

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la construction de M. et Mme RECHAGNEUX, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'extension Basse Tension pour leurs parcelles B 2046, B 2049 située Rue de la Petite Bruyère, la société EIFFAGE ENERGIE pour le compte du SIEL doit effectuer des travaux sur la voirie communale.

A cet effet, le SIEL demande l'établissement d'une convention de servitudes pour ouvrages de distribution de l'électricité afin d'effectuer une tranchée pour pose d'un câble BT Enedis et Telecom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la convention d'une servitude pour ouvrages de distribution de l'électricité pour les parcelles cadastrées B 2046 et B 2049.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes pour ouvrages de distribution de l'électricité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à la servitude pour les parcelles cadastrées B 2046 et B 2049.

Le Secrétaire de Séance
Gilbert FOUGERE



ROZIER EN DONZY, le 02/11/2022
Signé : le Maire, Didier BERNE

